

## Pétition

### Bruit et désastre climatique à l'aéroport : Stop !

Par ma signature, je demande au Conseil fédéral de réviser la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève (PSIA) afin **de protéger la santé de la population et atteindre les objectifs climatiques.**

Je demande au Conseil d'Etat genevois, dans le **respect de la volonté populaire exprimée par l'acceptation claire de l'initiative 163 "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève"**, de s'engager auprès du Conseil fédéral pour qu'il procède à la révision du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de l'aéroport de Genève pour protéger la santé de la population et atteindre les objectifs climatiques.

A Genève, **près de 25'000 personnes vivant aux abords de l'aéroport ainsi que treize écoles primaires et un cycle d'orientation se trouvent à l'intérieur des zones de bruit extrêmes et sont soumises à un bruit dangereux, de 6h à minuit.** Les conséquences pour leur santé sont graves, en particulier concernant le bruit nocturne : risque de diabète ou d'accident cardio-vasculaire, de stress ou de troubles du sommeil.

Au-delà, des dizaines de milliers d'habitantes ou d'habitants subissent le bruit, la pollution atmosphérique en hausse et les impacts du réchauffement climatique. **Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de pas moins de 110% entre 2000 et 2019, ce qui ruine tous les efforts des Genevoises et Genevois pour réduire l'empreinte carbone de la mobilité et des bâtiments.**

Depuis 15 ans, l'aéroport connaît une **croissance débridée** qui ne répond qu'à un unique objectif : **la demande exponentielle des compagnies aériennes.** Les effets des progrès techniques de la flotte ont été annulés par l'augmentation du nombre de vols.

Aujourd'hui, l'aéroport ne respecte pas les normes de protection contre le bruit. Mais au lieu de le mettre en conformité, **la Confédération lui offre un passe-droit et entérine, en modifiant le bruit admissible et le règlement d'exploitation de l'aéroport,** un niveau sonore excessif, alors même que les normes contre le bruit sont d'ores et déjà considérées comme trop laxistes par la Commission fédérale de lutte contre le bruit. **Le Conseil fédéral prévoit ainsi 11'000 mouvements par an, soit l'équivalent de 30 mouvements par nuit, toutes les nuits, entre 22h et minuit.**

Cette décision, rendue sans aucune prise en compte des centaines d'oppositions, répond à la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève, qui planifie un aéroport pour 25 millions de passagères et passagers en 2030 et 236 000 mouvements annuels, soit **une augmentation de 27% par rapport au nombre d'avions qui ont décollé ou atterri en 2019.** Cette décision s'assied aussi sur la volonté des citoyennes et citoyens genevois exprimée par l'acceptation de l'initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport à plus de 56%, en novembre 2019. Avec le nouvel article constitutionnel et sa concrétisation dans la loi, **les nuisances de l'aéroport doivent être limitées et la santé et le climat doivent être protégés.**

Mettons fin au privilège dont jouit l'aéroport : le droit de l'environnement et les objectifs climatiques doivent valoir partout. **La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève (PSIA) doit donc être urgemment révisée pour réduire les nuisances de l'aéroport. Pour y parvenir, il faudra diminuer drastiquement le trafic après 22h, ainsi qu'avant 7h en semaine et 8h le week-end.**

Cette pétition soutient et prolonge le **recours formé par 24 communes genevoises, vaudoises et françaises, 34 associations et fondations et quelque 80 particuliers auprès du Tribunal administratif fédéral** contre la décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative à la modification du règlement de l'aéroport et l'approbation des plans, qui fixe un nouveau bruit admissible.

